

GAZETTE DES CAMPAGNES

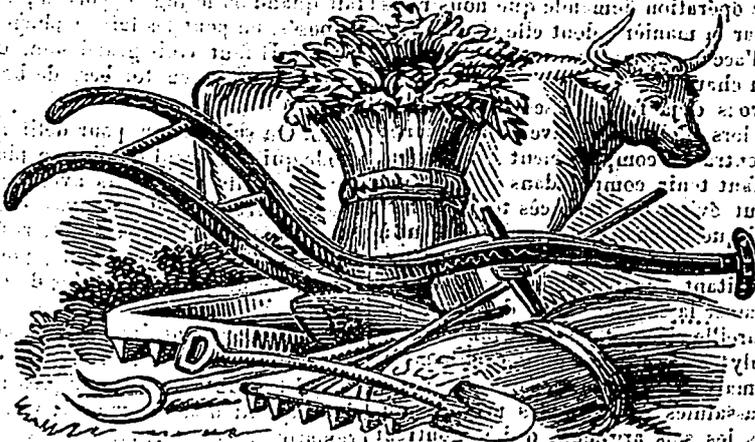
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, doivent être directement adressées

FIRMIN H. PROULX

ANNONCES
1ère insertion 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.
Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Emploi de la chaux comme engrais (Suite)

Revue de la Semaine : Jugement du Comité des Tanneries. — Clôture du deuxième Parlement de Québec. — Principaux bills qui ont été sanctionnés. — Ovation que la radicaile et Victor Emmanuel ont faite à Garibaldi à son entrée dans Rome. — Comment cet événement est jugé par Pio IX

Sujets divers : Soirée littéraire et musicale au Collège de Ste. Anne, par les membres de la Société "St. Louis de Gonzague." — Payez comptant — Nourriture des étalons-poulains et poulinière en hiver.

Petite chronique : Famine à St. Hilarion, comté de Charlevoix. — Etablissement d'aqueducs dans plusieurs de nos paroisses. — Neuf Français, accusés de meurtre à Caraque. — Société amicale à St. Tite, comté de Champlain.

Recettes : Blessures de la langue chez les bêtes à cornes. — Ebranlement des dents chez les bêtes à cornes.

CAUSERIE AGRICOLE

EMPLI DE LA CHAUX COMME ENGRAIS.

(Suite)

Puisque la chaux est un des constituants essentiels de nos récoltes, on admettra sans peine que les végétations successives déterminent son épuisement graduel. Les plantes qui entrent dans nos assolements se l'approprient en quantités variables, et, conséquemment, la disparition de cet élément est réglée par la nature des récoltes. De là, la nécessité de recourir à de nouvelles applications de calcaire à des époques plus ou moins rapprochées, suivant la nature des végétaux cultivés, et l'importance des doses introduites dans le sol.

Mais l'absorption des plantes n'est pas la seule cause qui détermine l'épuisement de cette substance, il est d'autres

circstances encore qui contribuent à amener ce résultat, à précipiter la répétition des chaulages. En effet, une partie du calcaire enfoui pénètre dans les couches inférieures du terrain où elle cesse d'être à la portée des racines; d'autre part, les eaux pluviales, en circulant dans la couche arable, doivent en dissoudre une certaine portion qu'elles entraînent avec elles; enfin, des fractions assez importantes de cette matière, en réagissant sur les constituants du sol, entrent dans des combinaisons nouvelles, insolubles, qui enchaînent l'action du calcaire et le rendent impropre à céder à la succion des racines. Ce sont là toutes pertes qui, pour conserver au sol sa force productive, demandent à être comblées par de nouveaux chaulages.

Mais au bout de combien d'années faut-il procéder à ce renouvellement? Cette nécessité nous est révélée d'abord par la végétation spontanée, la réapparition des plantes adventices qui sont l'apanage des sols où manque l'élément calcaire, et ensuite par l'état des récoltes. Quand on s'aperçoit que le produit de ces dernières baisse sans que l'on ait fait subir aucune réduction aux fumures, et que les caractères des terrains chaulés disparaissent, on peut être certain que la chaux commence à faire défaut, qu'elle ne se trouve plus en quantité suffisante dans la couche cultivée pour manifester ses effets. Une restitution est alors devenue nécessaire, et il ne faut pas tarder à y satisfaire; toutefois cette nouvelle application du calcaire réclame l'emploi de doses moins élevées que la première.

Il résulte de documents nombreux recueillis par Puvig, tant en Belgique qu'en France et en Allemagne, dans des localités où les chaulages se poursuivent avec un plein succès depuis des siècles, que la consommation annuelle de la chaux correspond de 3 à 4 minots par arpent. Le principe posé à l'égard des sols secs et légers devra être également observé à l'époque du renouvellement des chaulages; et conséquemment, il conviendra de ne chauler que pour une période limitée à quatre, cinq ou six ans; et comme la répar-

Revu Mr F. Bourgeault
Pointe-Clair